

Dep. Anni. 2024 à la fin de l'année le 14-9-51

DÉPARTEMENT
de la
Vendée-Maritime

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN

CANTON
ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 Juillet 1951 19

OBJET :
Construction
de la conciergerie
du cinéma

L'an mil neuf cent 51, le 30 du mois
de Juillet, le Conseil Municipal de ROYAN
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. R. GILBERT, Maire, en session { ordinaire
extraordinaire
d'après convocations faites le 24 Juillet 1951.

NOMBRE
de
membres municipaux
présents par au vote :

Etaient présents : MM. Regnouf, Rocheteau, Chamboulan
Prugnaud, Donoq, Bajard, Dufour, Guillaud, Chasseaud,
Seugnot, Couzil, Main, Jacquet, Melle Bilvalet.
Représentés : M. Thirion par M. Guillaud
M. Péruzeau par M. Chamboulan.

DATE
de la séance, à la porte
de la mairie, du compte
de la séance :

Absents : MM. _____

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans
le sein du Conseil.

M. Bajard, ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a _____

— Les travaux de plâtrerie de la conciergerie du cine-
tière ont été adjugés à l'entreprise Mazeau, le 10
Juillet 1951, pour la somme de 169.000 frs.

La nécessité de placer des cloisons d'assainissement
s'est révélée au cours des travaux. Ils ont été exécutés
par M. Mazeau aux conditions du marché d'adjudication,
soit au prix net de 55.869 frs.

— Le Conseil autorise M. le Maire à signer l'avenant
correspondant à cette dépense supplémentaire.

APPROUVE

La Rochelle, le 5 Septembre 1951

Pour le Préfet

Le Chef de Division Délégué

Signé : Illisible.

Fait et délibéré à Royan
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents.

N'ont pas signé : MM.

Si le vote a eu lieu au
scrutin public, établir à
la suite la désignation de
leur vote (Art. 51 de la loi
du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite
la cause qui les a empêchés
de signer (Art. 57 de la loi
municipale).

POUR COPIE CONFORME

Royan, le 13 Septembre 1951

Le Maire,



Pour extrait conforme :

Le Maire,



Maire : M. Charles REGAZONI, Maire de la Commune de Royan
Chevalier de la Légion d'honneur - Croix de guerre 1914-18
Autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 30
Juillet 1951.

Entre : Entreprise MAZEAU et Cie, 5, Av. des Cottages à Royan

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

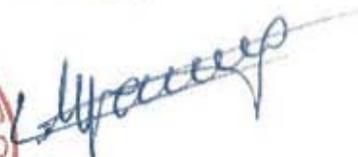
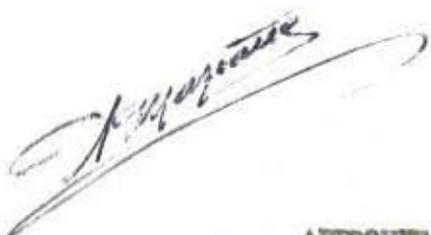
ARTICLE 1er. - Le montant de l'adjudication des travaux de plâtrerie de la
concoiergerie du cimetière est porté de cent soixante neuf mille frs (169.000 frs)
à la somme de deux cent vingt quatre mille huit cent soixante neuf frs (224.069 frs)
en raison de l'exécution de travaux supplémentaires.

ARTICLE 2. - Le présent avenant financé avec les crédits dommages de guerre sera
exempt des droits d'enregistrement en application de l'art. 69 de la loi du
28 Oct. 1941, sur les dommages de guerre.

A ROYAN, le 10 Aout 1951

L'Entrepreneur,

Le Maire,



APPROUVE

La Rochelle, le 5 Septembre 1951

Pour le Préfet

Le Chef de Division Délégué

Signé : Illisible.

POUR COPIE CONFORME

Royan, le 13 Septembre 1951

Le Maire,

